



# Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## OFFRE D'EMPLOI

# 202607-37

### MANŒUVRE POSTE TEMPORAIRE

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, une municipalité qui vous bercera par la douceur de ses lacs et le dynamisme des projets à réaliser, est présentement à la recherche de manœuvres.

Relevant du contremaître ou de son représentant, le titulaire du poste exécute un travail manuel d'entretien général ou tous autres travaux et tâches connexes ne nécessitant pas de connaissances spécialisées.

#### Description de tâches :

- Effectue la coupe de gazon et autres travaux de nettoyage et d'entretien dans les parcs et propriétés de l'Employeur.
- Agit à titre de signaleur lors de travaux.
- Exécute divers travaux manuels reliés à l'entretien général des infrastructures municipales et autres travaux.
- Peut être appelé à conduire des véhicules légers avec ou sans équipements.
- Effectue des travaux de déneigement manuel, d'asphaltage, d'installation de signalisation, d'émondage et déchiquetage de branches.
- Maintient en bon état de propreté les bâtiments municipaux.

*Note : À titre informatif seulement, les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.*

#### Qualifications et exigences :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES).
- Détenir un permis de conduire valable classe 5 valide au Québec.
- Détenir un certificat en arboriculture (ARBO) est un atout.
- Avoir une bonne santé et une bonne forme physique, être apte à travailler de longues heures à l'extérieur.
- Capacité de travailler seul ou en équipe, avoir de l'entregent, être ponctuel, autonome et fiable.
- Expérience minimale d'un (1) an.
- Être habile dans le travail manuel.

#### Traitement :

Selon l'échelon salarial et la classification à la convention collective actuellement en vigueur — entre 20,50 \$ et 24,24 \$ (salaire 2024, négociation de la convention collective en cours), le tout en référence à l'article 5.05 portant sur les employés ayant un statut temporaire et à l'article 5.02 portant sur les employés en probation

#### Heures de travail :

40 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h

#### Durée de l'emploi :

Temporaire — Selon les besoins du service et n'excédant pas 170 jours de travail

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae  
**au plus tard le 26 juillet 2026**  
à l'adresse suivante : [rh@lacmasson.com](mailto:rh@lacmasson.com)

*La Ville remercie tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour ce poste, cependant seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. La forme masculine est employée uniquement dans le but d'alléger le texte de cette offre d'emploi.*